



Nom :

Prénom :

Fonction :

Antenne CMPP :

CMPP DES ARDENNES

Intitulé du poste	Orthophoniste
Diplômes et qualifications	Certificat de capacité d'orthophoniste
Classification conventionnelle	Orthophoniste CCN 66
Contexte de la fonction	<ul style="list-style-type: none"> - adhésion au projet de l'association "VAS", - adhésion au projet de service du CMPP, - respect du guide des pratiques institutionnelles du CMPP des Ardennes à l'usage de l'équipe pluridisciplinaire.
Définition de la fonction	Prévenir, évaluer et prendre en charge par des actes constituant un traitement, les troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, ainsi que les troubles de la communication associés à l'acquisition du langage oral et écrit, à son expression et à sa compréhension.
Missions principales	<p><u>Temps d'activité technique (travail direct avec les consultants) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -action de prévention, d'information, -bilan orthophonique, -rééducation orthophonique individuelle ou en groupe, -séances conjointes pluridisciplinaires.



	<p><u>Temps de réunion d'équipe et de gestion de dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -participation à l'élaboration du projet de soins, -écrits professionnels, -contacts téléphoniques et rendez-vous avec les partenaires, au sein du CMPP ou à l'extérieur. <p><u>Temps de réunion institutionnelle, de formation, d'information, de recherche.</u></p>
Compétences spécifiques	Mettre en œuvre des actions par une approche globale du patient selon les méthodes et moyens complémentaires à sa formation initiale.
Rattachement hiérarchique statutaire	La direction administrative
Relations fonctionnelles partenariales	<ul style="list-style-type: none"> -liaisons fonctionnelles : médecin responsable, équipe pluridisciplinaire, -contacts avec les différents partenaires extérieurs à l'institution.
Conditions particulières de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> -capacités à s'intégrer à une équipe et à un fonctionnement pluridisciplinaire sous autorité médicale, -accueil possible d'un stagiaire.
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> -temps de travail annualisé -vacances scolaires -Comité Social Economique (chèques vacances, chèques Cadoc, loisirs) -mutuelle d'entreprise -maintien de salaire à partir d'un an d'ancienneté en cas d'arrêt de travail -parking

Le 02/06/2023

